

ÉVALUATION DES APPELS À PROJETS 2015

Contexte :

- Appels à projets 2015 à destination des 27 communes et 27 CPAS du Brabant wallon.
- Emails envoyés aux communes et CPAS le 15 décembre 2015 renvoyant au questionnaire mis en ligne sur la plateforme de partage de connaissances www.e-partagebw.be. Un rappel a été envoyé le 15 janvier 2016.
 - o but : **obtenir une évaluation des appels à projets par les communes et CPAS du Brabant wallon en vue d'un réajustement des règlements provinciaux et du calendrier des futurs appels à projets.**
 - o outil : questionnaire d'évaluation portant sur :
 - l'adéquation des besoins des communes et les thématiques des AP ;
 - la satisfaction sur les éléments constitutifs des appels à projets (clarté du règlement, modalités d'introduction, calendrier de rentrée des demandes, délais de traitement, de décision et de liquidation, quote-part provinciale).
- Clôture de l'évaluation le 29 janvier 2016.

Méthodologie de dépouillement des questionnaires :

- Méthode d'analyse identique à l'évaluation des appels à projets 2013 et 2014 de sorte à pouvoir comparer les évaluations sur le long terme. Tout comme pour l'évaluation des appels à projets 2014, toutes les communes et tous les CPAS ont été sollicités, y compris ceux n'ayant pas soumis de dossier de candidature. A contrario, lors de l'évaluation des appels à projets 2013, seuls les communes et CPAS ayant rentré un dossier avaient été interrogés.
- Traitement des données quantitatives :
 - o population : 27 communes et 27 CPAS (N=54) ;
 - o échantillon : 16 communes et 4 CPAS (n=20) ;
 - o taux de participation: **37,04%** ;
 - o dans le cadre de l'analyse du taux de satisfaction par appel à projets, seuls les communes et CPAS ayant répondu avoir rentré un projet dans cette catégorie ont été pris en compte, l'échantillon varie donc pour chaque graphique.
- Les données qualitatives sont compilées en annexe par appel à projets.
- Précautions critiques :
 - o le dépouillement des questionnaires ne met pas en perspective le nombre de dossiers rentré par une commune, les subventions octroyées ou les refus ;
 - o la commune de Rebecq a rentré une évaluation commune pour l'administration communale et le CPAS, la réponse a été comptabilisée au niveau de la commune ;
 - o les résultats du dépouillement sont proposés sous forme de graphiques par thématiques d'appels à projets ;
 - o dans l'analyse de la corrélation entre les appels à projets proposés et les besoins communaux, lorsque les communes et CPAS n'ont pas répondu, leurs réponses ont été comptabilisées dans la catégorie « ne se prononce pas ».

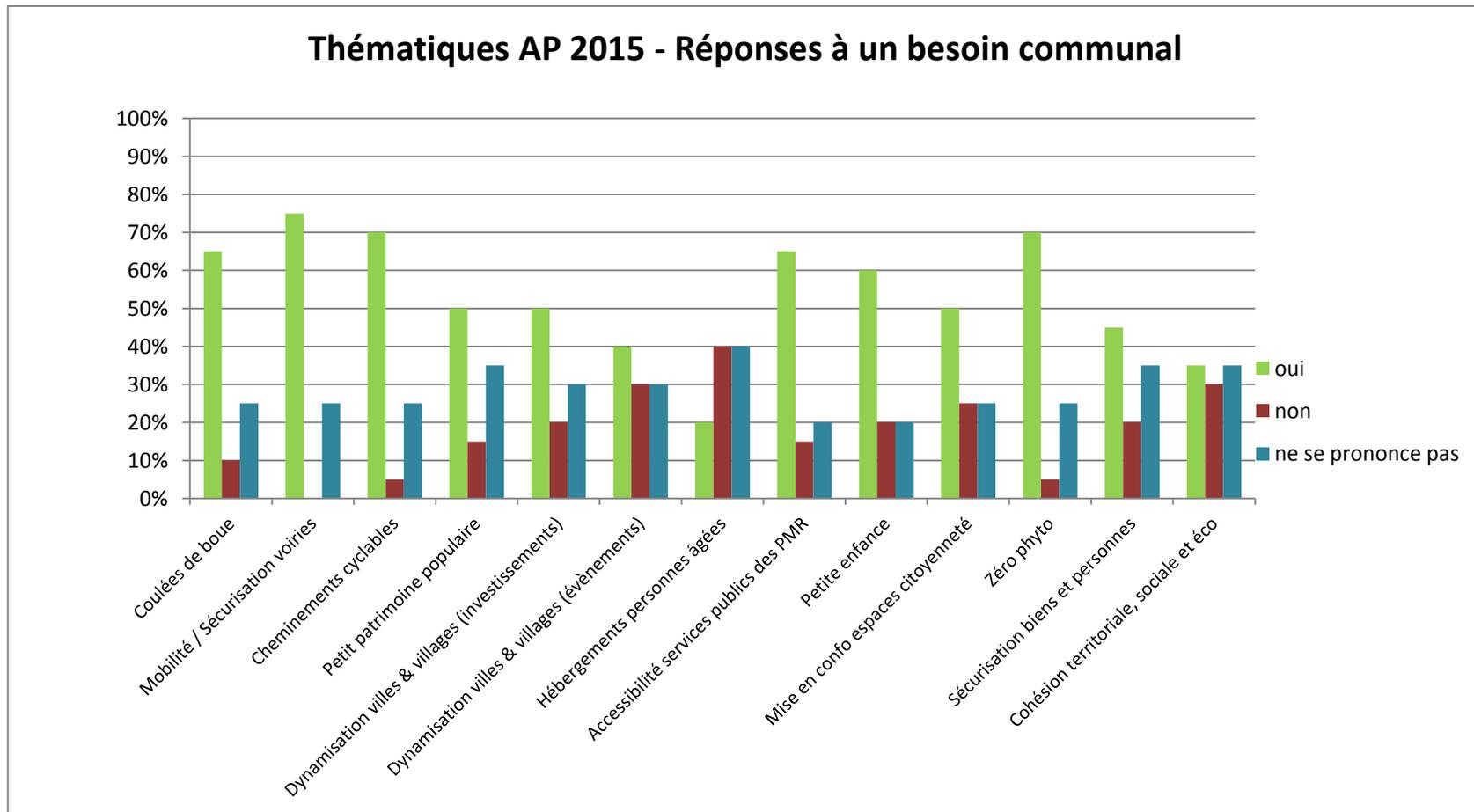
Appels à projets 2015

Récapitulatif des communes ayant reçu une subvention en 2015

Nombre de questionnaires d'évaluation reçus en date du 29 janvier 2016

Commune / CPAS	Octroi de subventions 2015	Réponses au questionnaire
Beauvechain	X	X
Braine-l'Alleud	X	X
Braine-l'Alleud CPAS	X	X
Braine-le-Château	X	
Braine-le-Château CPAS	X	X
Chastre	X	X
Chaumont-Gistoux	X	
Chaumont-Gistoux CPAS	X	
Court-Saint-Etienne	X	
Court-Saint-Etienne CPAS	X	
Genappe	X	X
Genappe CPAS	X	
Grez-Doiceau	X	X
Grez-Doiceau CPAS	X	
Hélicine	X	X
Incourt	X	
Ittre	X	X
Ittre CPAS	X	
Jodoigne	X	
La Hulpe	X	X
Lasne	X	X
Lasne CPAS	X	
Mont-Saint-Guibert	X	
Nivelles	X	
Orp-Jauche	X	X
Ottignies-Louvain-la-Neuve	X	
OLLN CPAS	X	
Perwez	X	X
Ramillies	X	X
Rebecq + CPAS	X	X
Rixensart	X	
Rixensart CPAS	X	
Tubize	X	X
Tubize CPAS	X	
Villers-la-Ville	X	X
Villers-la-Ville CPAS	X	
Walhain	X	
Walhain CPAS		X
Waterloo	X	
Wavre	X	X
Wavre CPAS		X

Thématiques AP 2015 - Réponses à un besoin communal



n=20

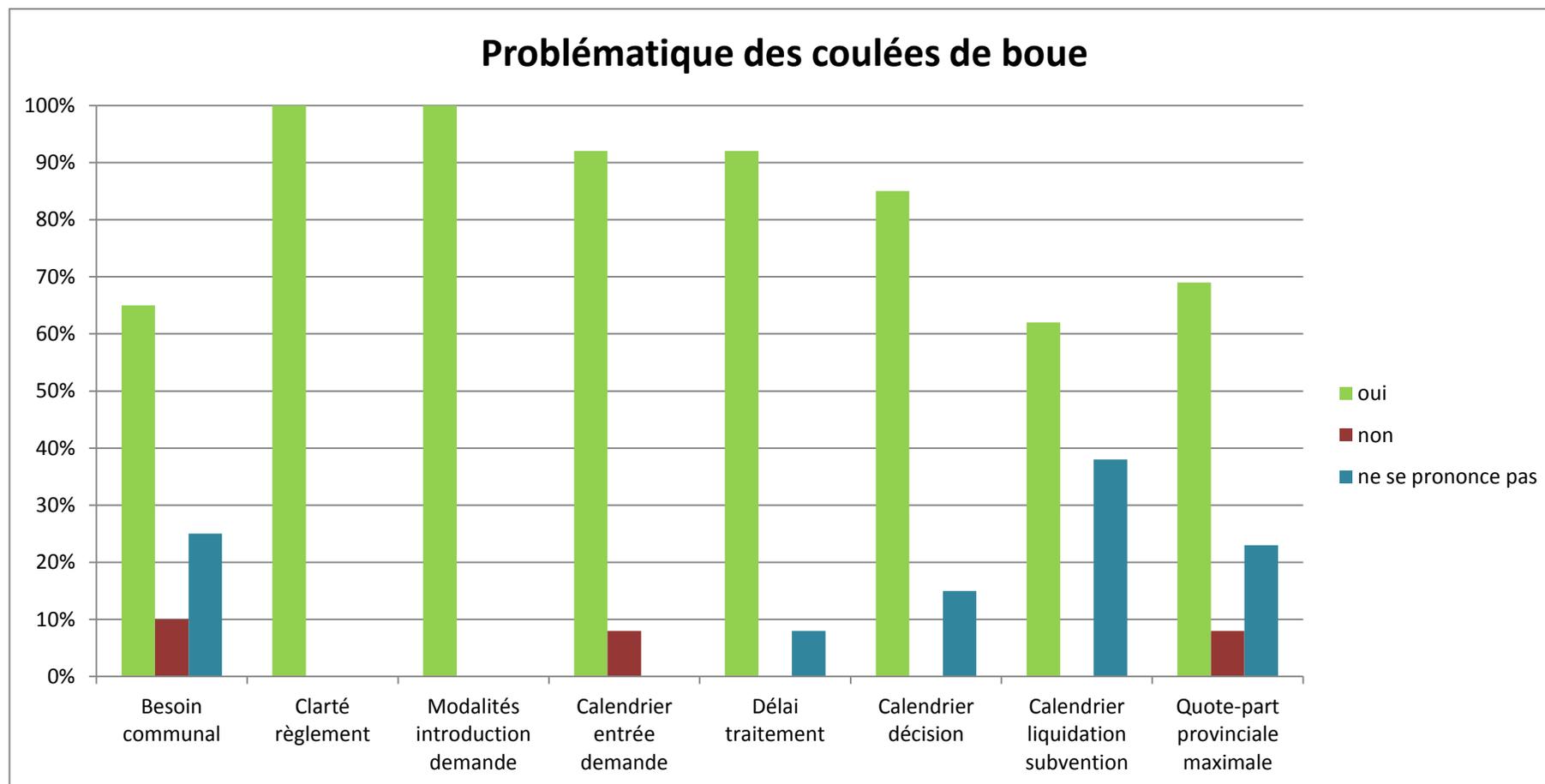
Commentaire :

53,5% des répondants ont indiqué que les appels à projets répondaient aux besoins communaux, contre 40,5% l'année passée.

28,46% des répondants ne se sont pas prononcés sur la corrélation entre les appels à projets proposés et les besoins rencontrés par les communes, et seulement 18% ont répondu que les thématiques ne répondaient pas à un besoin.

La plupart des appels à projets ont récolté une majorité de réponses positives. L'appel à projets pour la mobilité/sécurisation des voiries n'a par ailleurs récolté aucune réponse négative.

Besoin communal et analyse du taux de satisfaction par appels à projets

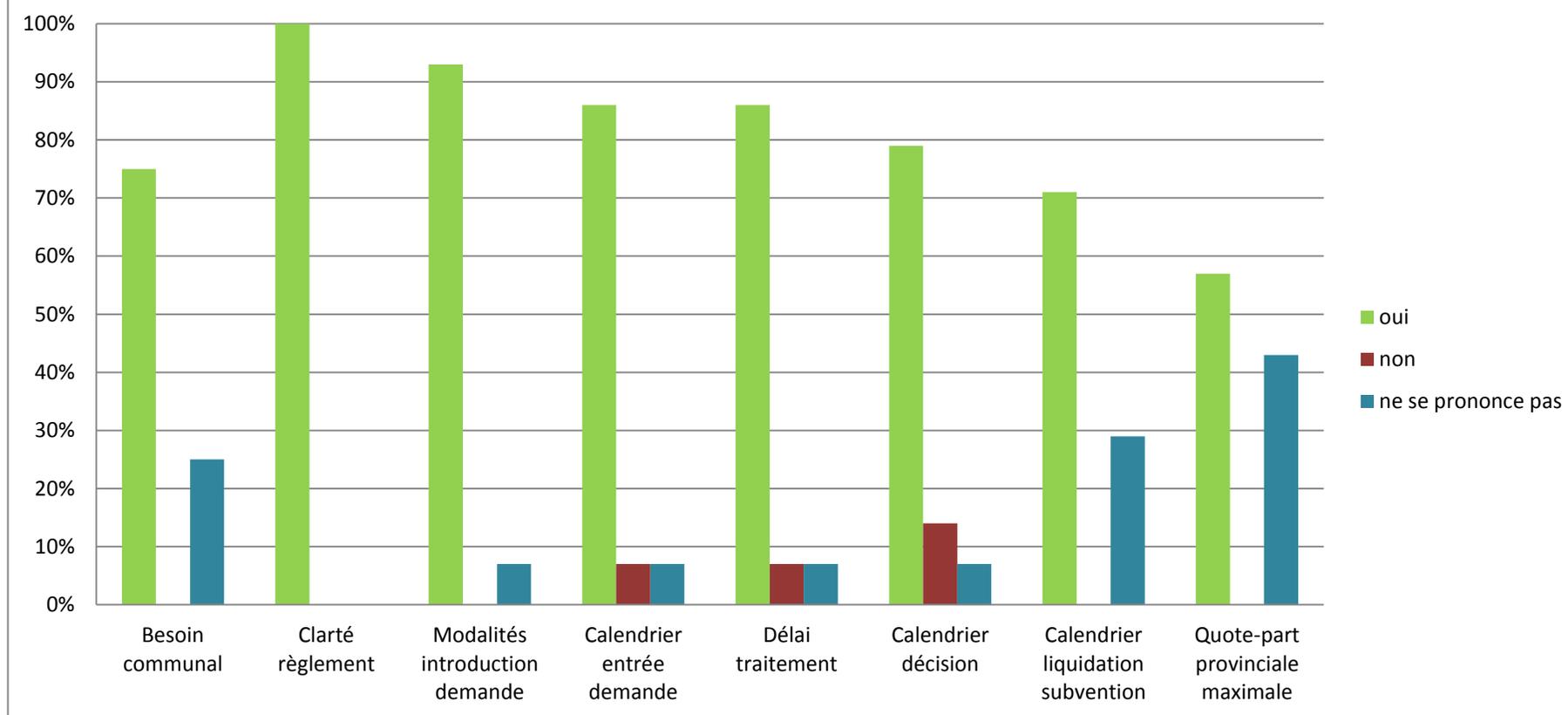


n = 13

Commentaire :

Les 13 communes ayant répondu avoir rentré un dossier ont manifesté une grande satisfaction quant à cet appel à projets. Seule la satisfaction quant au calendrier de liquidation de la subvention et à la participation provinciale ont récolté moins de 70% de réponses positives.

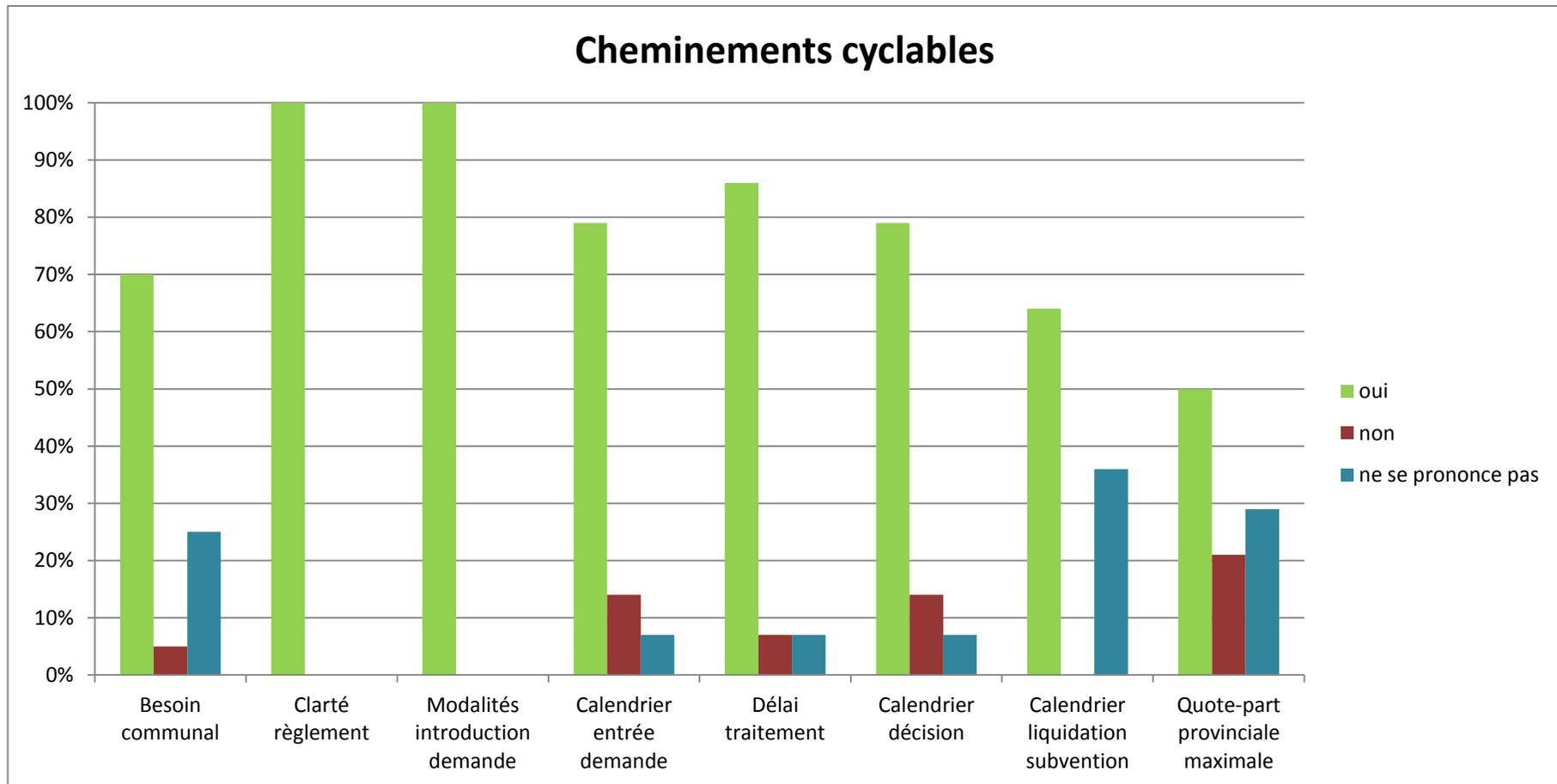
Mobilité et sécurisation des voiries



n = 14

Commentaire :

Le taux de satisfaction global est de 80,9%. Cet appel à projets est celui qui a obtenu le plus haut résultat (75%) dans l'analyse de la corrélation entre les appels à projets proposés et les besoins rencontrés par les communes.

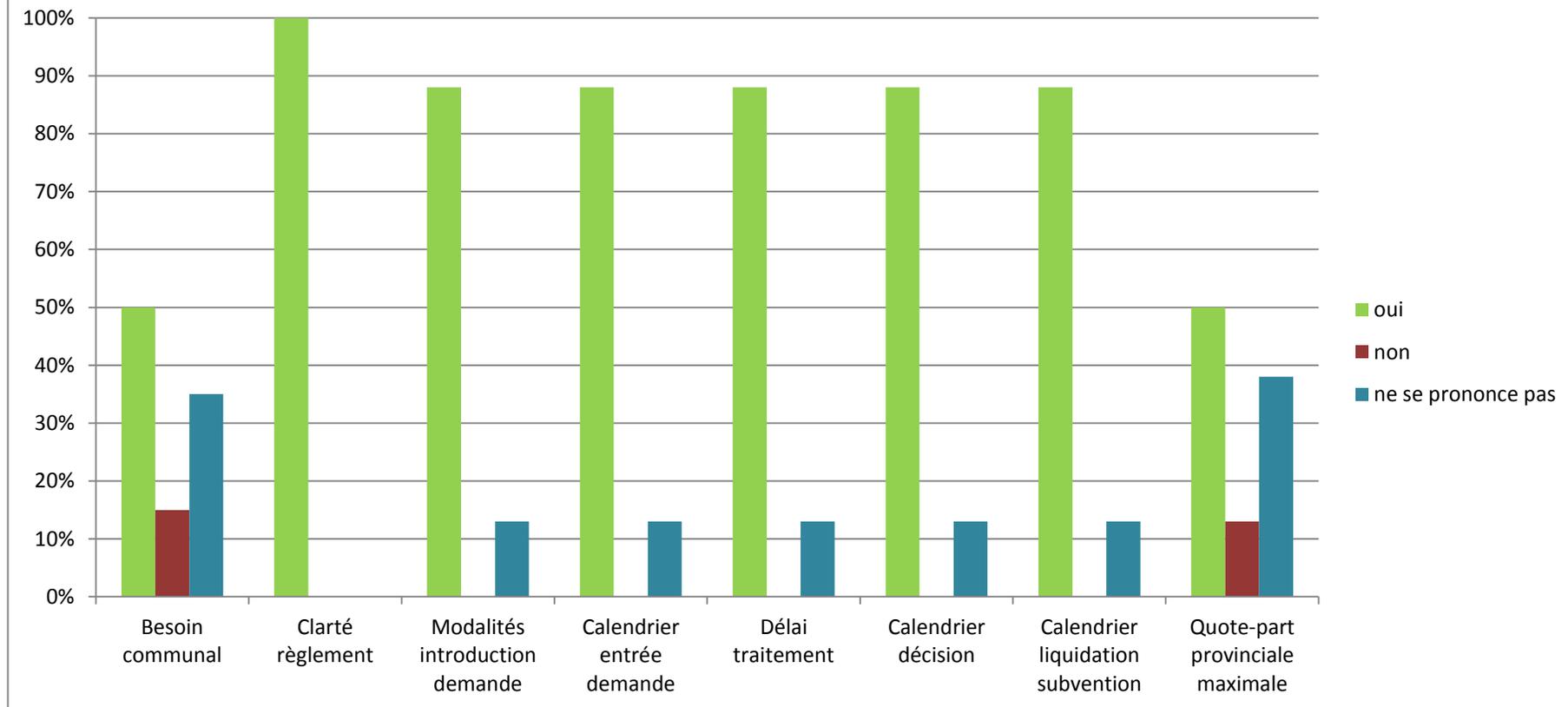


n = 14

Commentaire :

Les données analysées quant à la satisfaction des répondants sur cet appel à projets récoltent un taux moyen de 78,5%, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année passée (81,4%). Les principales demandes formulées sont relatives à une augmentation de la quote-part provinciale.

Petit patrimoine populaire

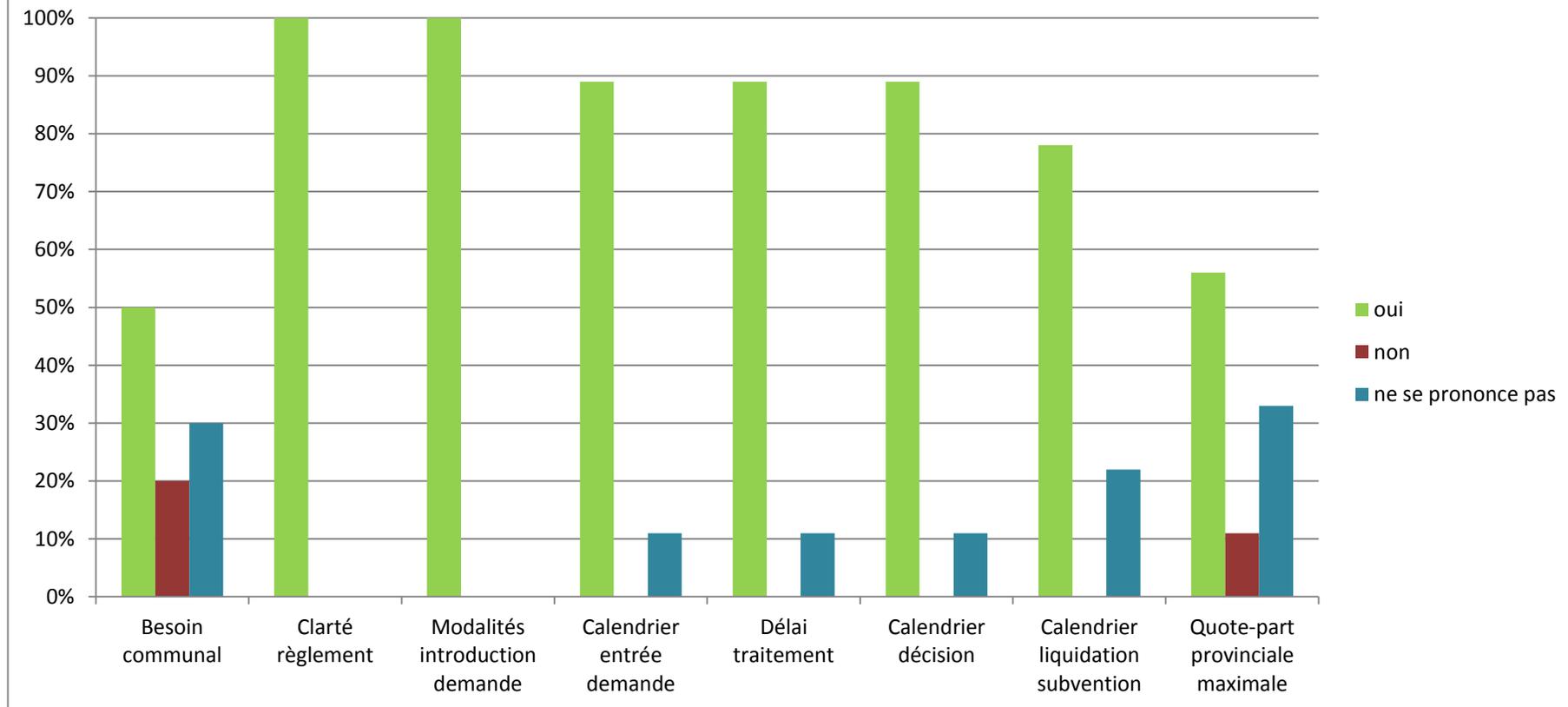


n = 8

Commentaire :

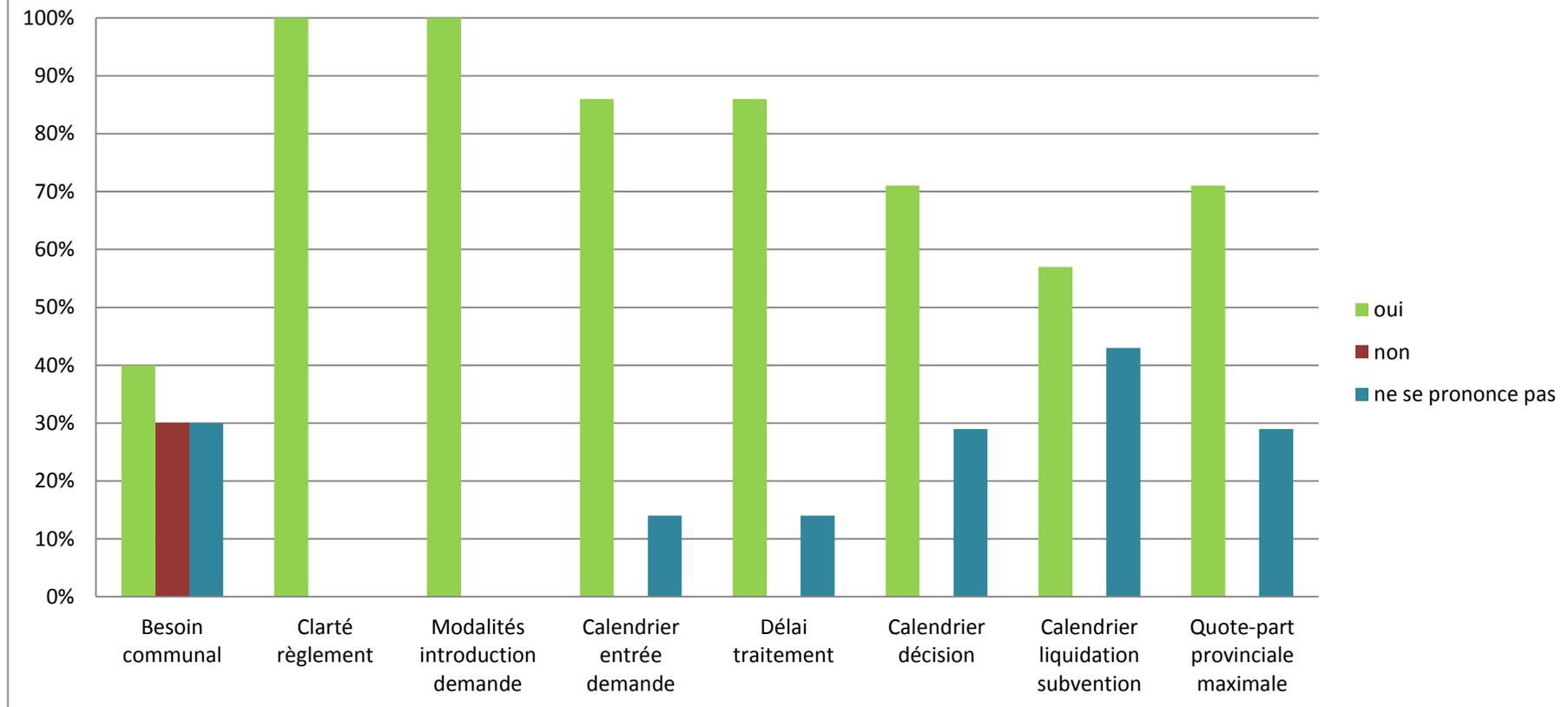
Une seule commune avait évalué cet appel à projets en 2015, contre 8 cette année. Le taux de satisfaction global exprimé est de 80%. La seule remarque négative se rapporte à la quote-part provinciale, jugée trop faible.

Dynamisation des centres de villes et de villages (investissements)



n = 9

Dynamisation des centres de villes et de villages (évènements)

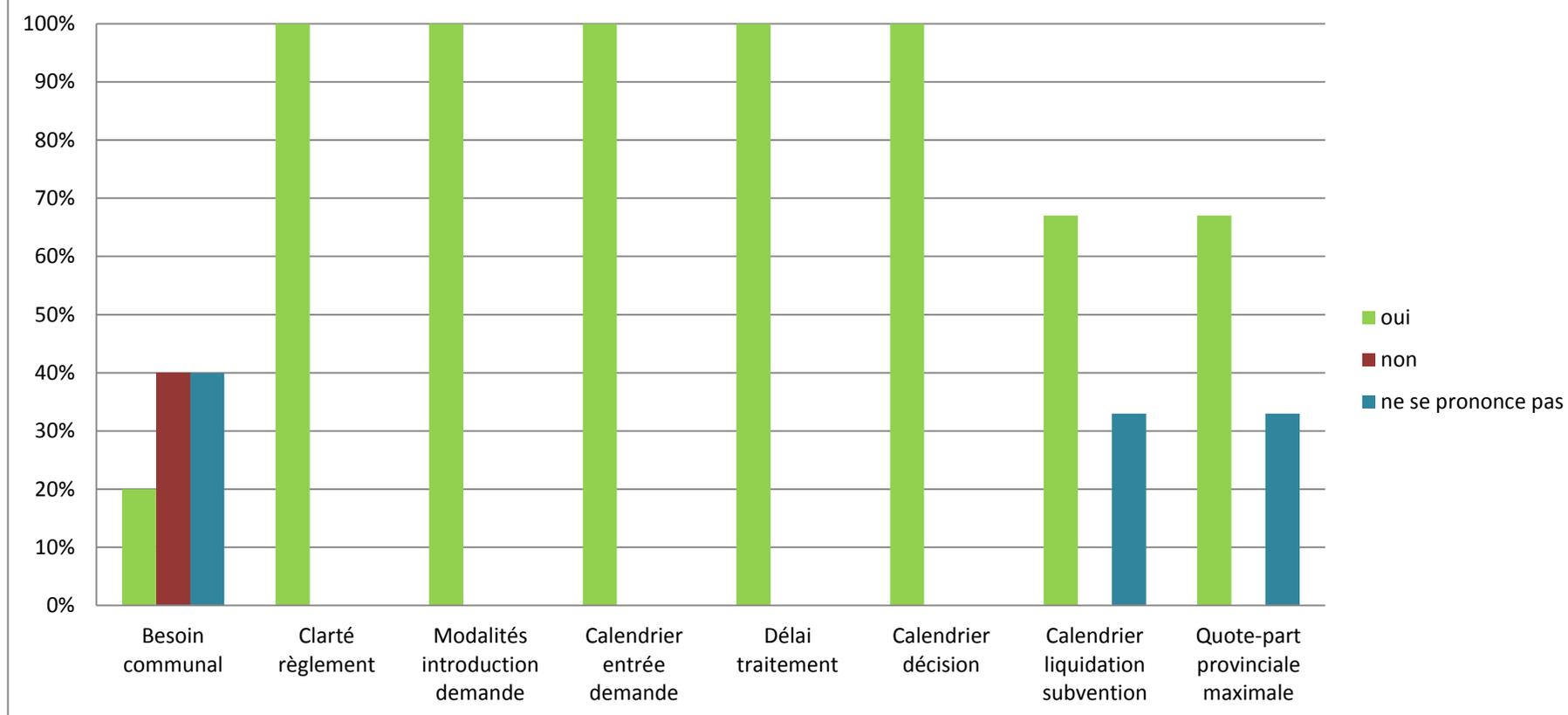


n = 7

Commentaire :

L'appel à projets pour la dynamisation des centres de villes et de villages a été scindé en deux parties cette année : les investissements et les évènements. Les données analysées quant à la satisfaction des répondants sur la partie « investissements » récoltent un taux moyen de 81,4%, et 76,4% en ce qui concerne les évènements.

Hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées

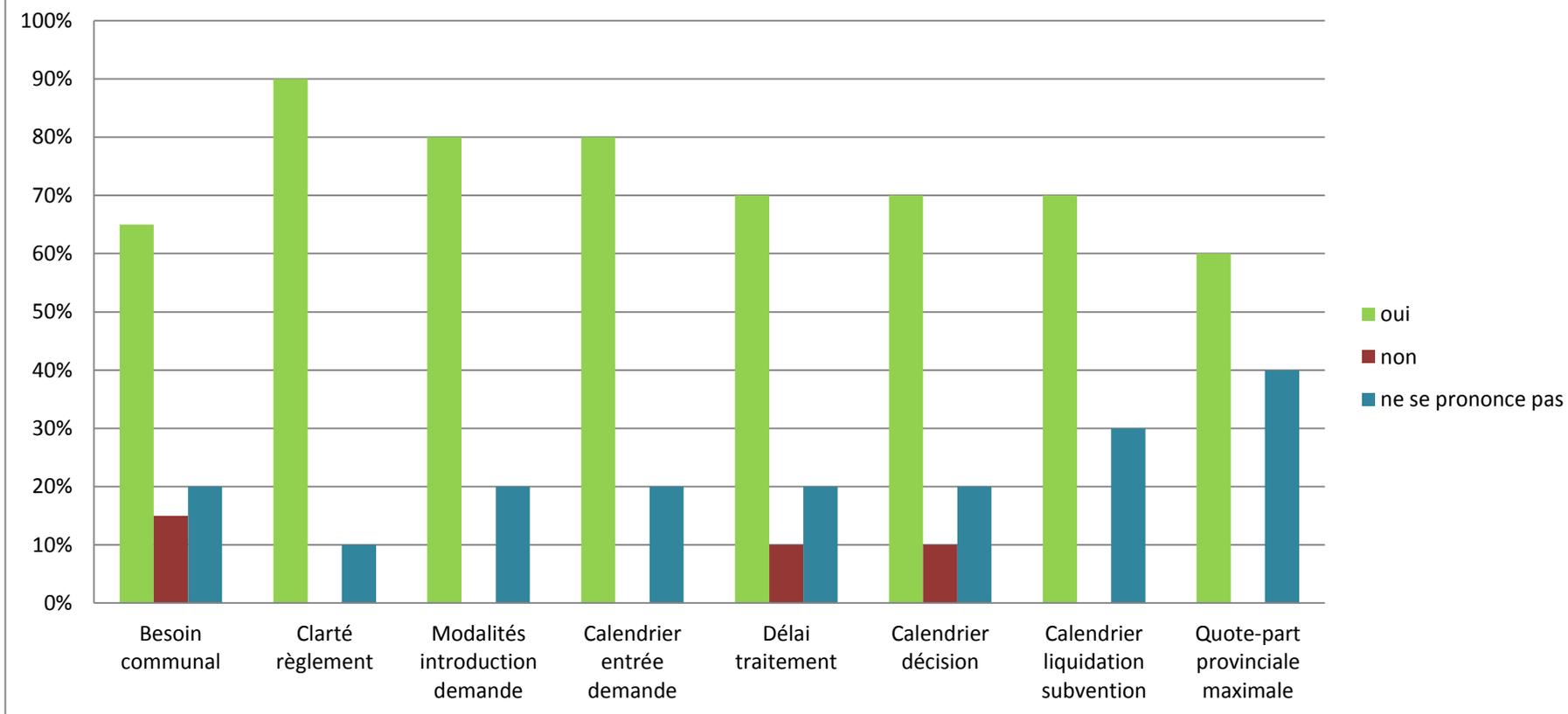


n = 3

Commentaire :

20% des répondants à l'évaluation globale ont indiqué que cet appel à projets répondait à un besoin communal, contre 40% contre et 40% ne se prononçant pas. Les 3 communes ayant répondu à l'évaluation de cet appel à projets se sont néanmoins montrées satisfaites sur tous les points.

Accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap

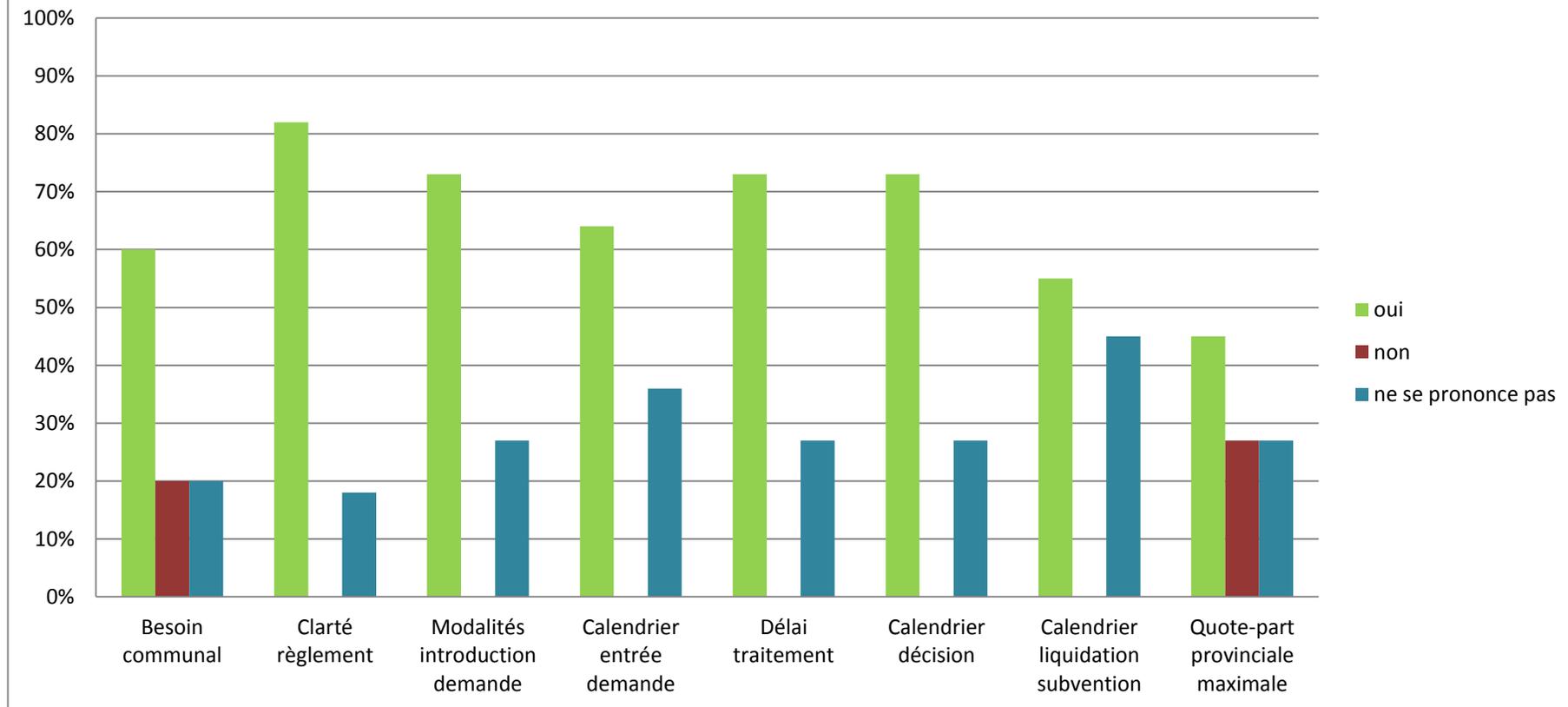


n = 10

Commentaire :

La satisfaction globale sur les éléments constitutifs de ce règlement provincial est de 74,3%, avec un taux légèrement plus faible (60%) de satisfaction quant à la quote-part provinciale maximale.

Création / mise en conformité de places d'accueil pour la petite enfance

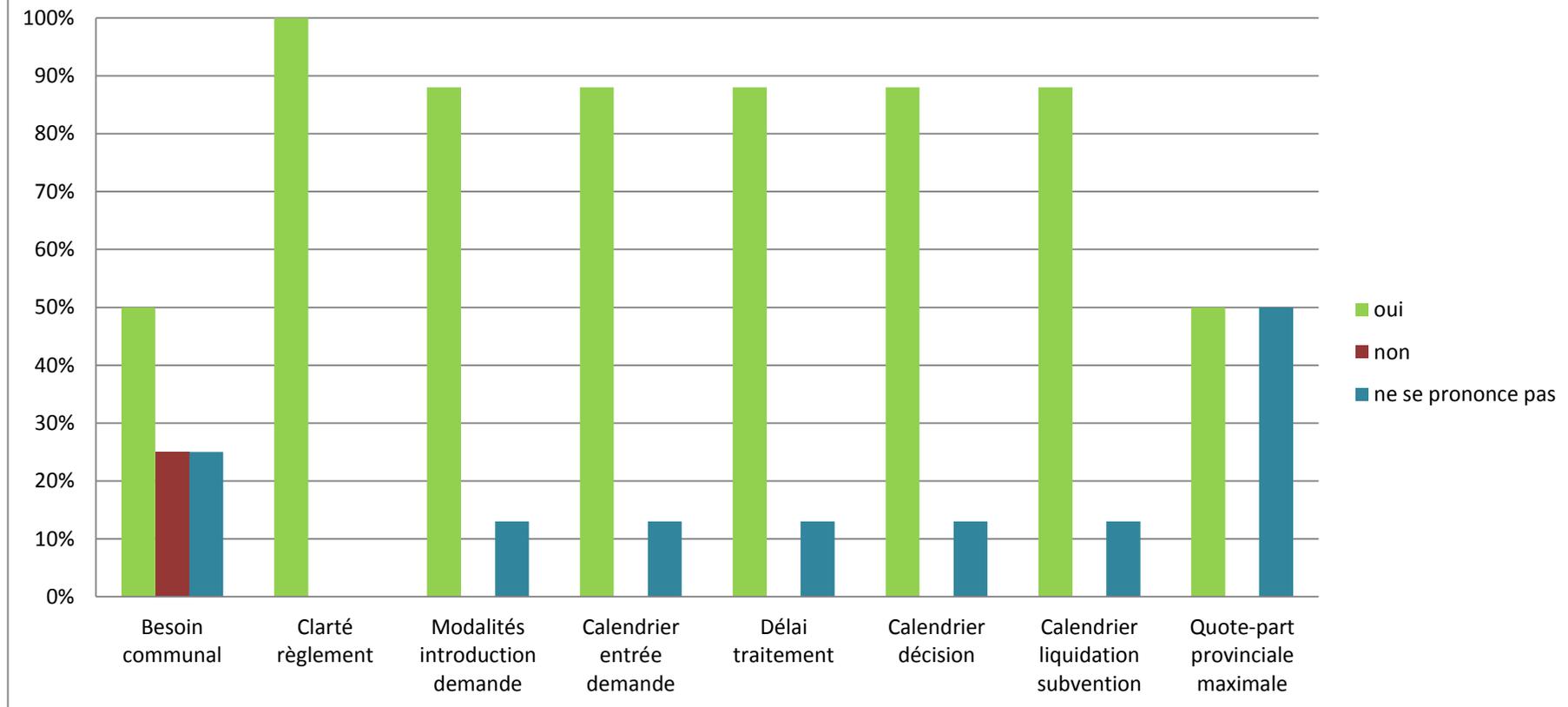


n = 11

Commentaire :

Les 11 répondants ont répondu positivement à tous les points, à l'exception de la quote-part provinciale maximale jugée trop faible. Un répondant sollicite également davantage d'information quant aux projets pouvant être subventionnés.

Mise en conformité d'espaces de citoyenneté

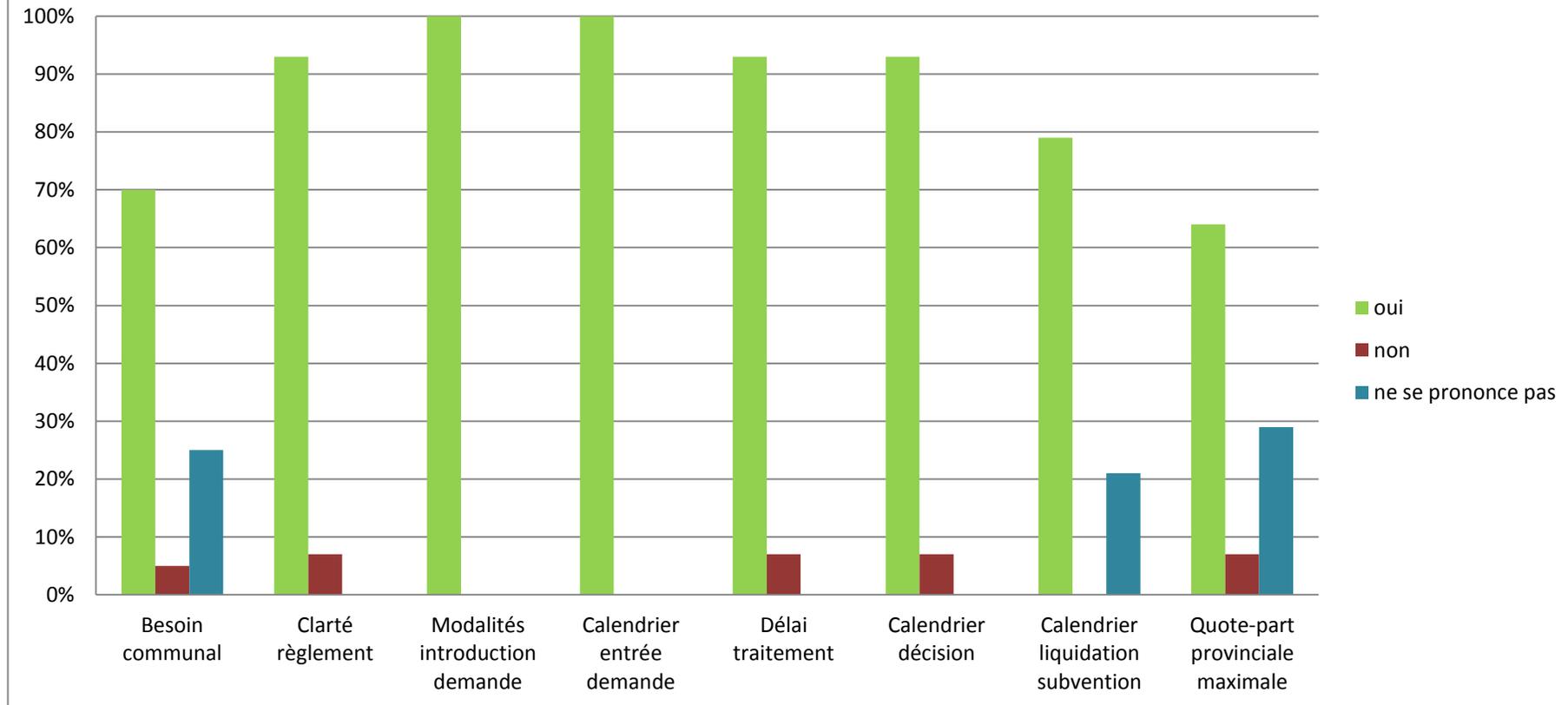


n = 8

Commentaire :

Nouvel appel à projets lancé en 2015. Parmi les 8 répondants, aucune réponse négative n'a été recensée au niveau de la satisfaction des éléments constitutifs de cet appel à projets. Néanmoins, 50% d'entre eux ne se sont pas prononcés au sujet de la quote-part provinciale.

Procédé de désherbage alternatif aux pesticides (zéro phyto)

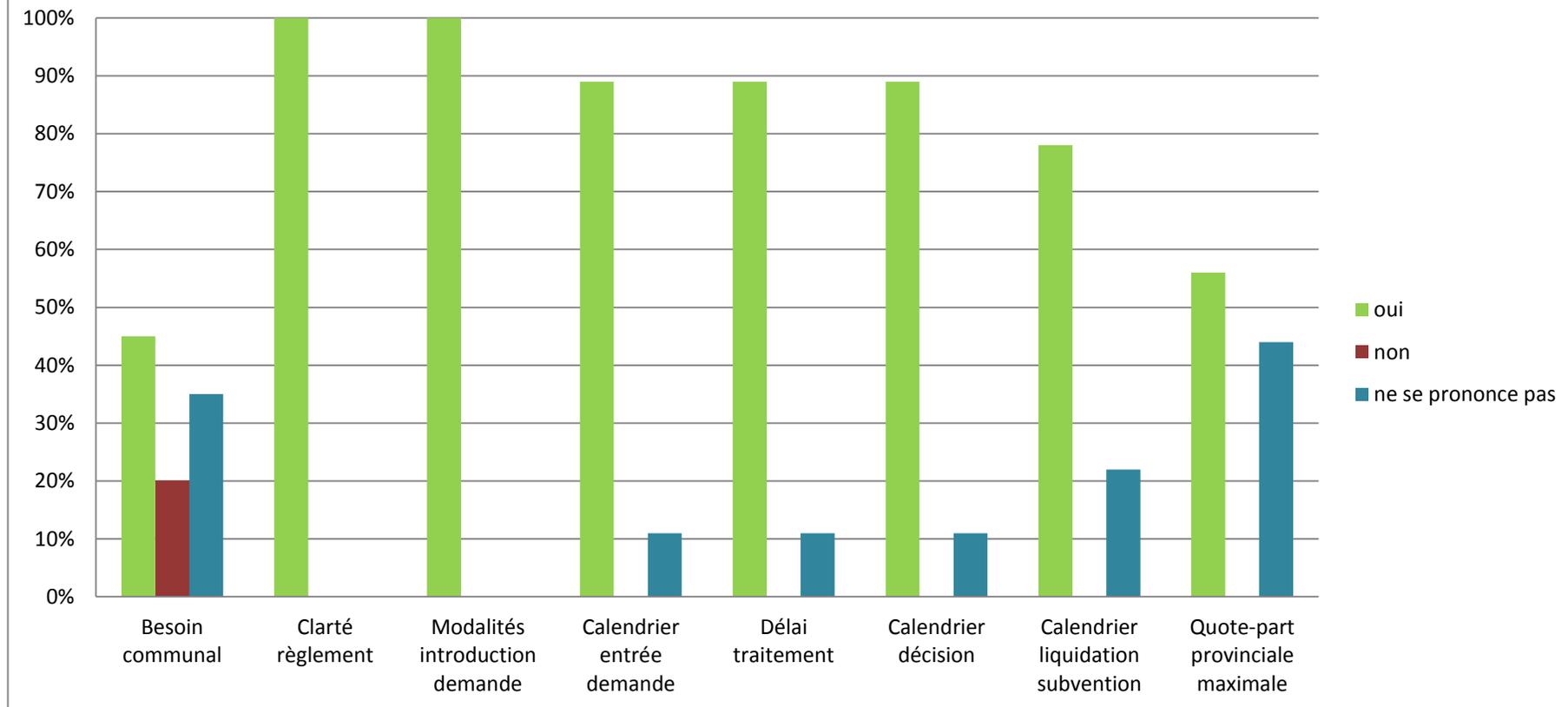


n = 14

Commentaire :

Nouvel appel à projets lancé en 2015. Le taux de satisfaction global est de 86,5%. Les principales remarques formulées concernent la hauteur de la quote-part provinciale, jugée trop faible actuellement.

Sécurisation des biens et des personnes

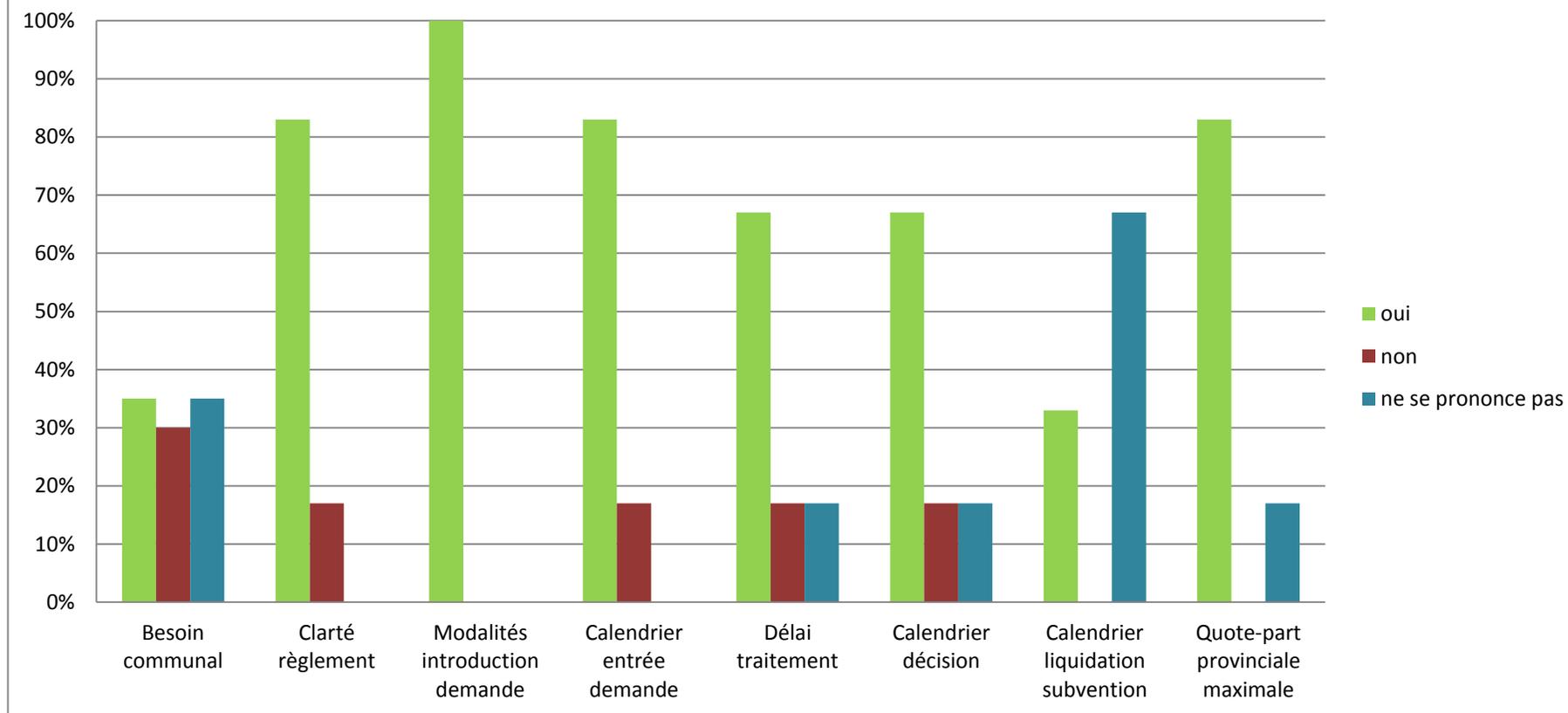


n = 9

Commentaire :

Nouvel appel à projets lancé en 2015. Aucun des 9 répondants ne s'est exprimé négativement quant aux éléments constitutifs de cet appel à projets. Le taux plus faible (56%) relevé au niveau de la quote-part provinciale s'explique par le fait que les 44% restant ne se sont pas prononcés sur ce point.

Cohésion territoriale, sociale et économique



n = 6

Commentaire :

Nouvel appel à projets lancé en 2015. 35% seulement des 20 répondants à l'évaluation ont indiqué que cet appel à projets répondait à un besoin communal, contre 30% de non et 35% sans avis. Le taux de satisfaction global atteint néanmoins les 68,9%. L'analyse de la satisfaction des éléments constitutifs de cet appel à projets est par ailleurs de 73,7%.

ANNEXE

COMPILATION DES COMMENTAIRES DES COMMUNES PAR APPEL À PROJETS

I. Lutte contre les coulées de boue

Nous avons introduit 2 projets pour une estimation totale de 114.000€ T.V.A.C. Nous obtenons 25.000 € pour réaliser les 2 projets. Il eut été préférable de ne subventionner qu'un seul des 2 projets ou de nous laisser le choix d'un seul projet.

Proposer le même projet en 2016

Prévoir un calendrier de décision un peu plus rapide

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

Vu nos difficultés à établir le CSC de la partie « travaux » du dossier, le délai pour rentrer les pièces justificatives en vue de la liquidation du subside sera peut-être un peu juste pour notre commune.

II. Amélioration de la mobilité et/ou sécurisation des voiries

Le calendrier de liquidation de la subvention a bien été adapté aux réalités communales.
En raison du délai de traitement de la demande, nous ne pourrons entamer le projet avant 2016.

Nous avons prévu un investissement de 240.000 €, pour lequel nous n'obtenons que le maximum de la subvention provinciale, soit 30.000 €; Nous avons également inscrit ce projet dans le plan d'investissement communal subsidié par la Région. Compte tenu des justificatifs à transmettre repris à l'article 7 §3 N° 3, pouvons-nous conserver cette subvention?

Le futur règlement provincial devrait prévoir cette éventualité de subsidiation d'une autre autorité pour les projets de plus grande importance.

Proposer le même projet en 2016

Modalités d'introduction de la demande : Entre l'information de la Province quant au lancement des appels à projet et la date butoir de la remise de la candidature, il y a moins d'un mois. Difficile lorsqu'une décision du conseil doit être prise.

Calendrier de décision : Parfois un peu juste par rapport à la planification budgétaire communale

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

III. Création et/ou amélioration de cheminements cyclables

Le calendrier de liquidation de la subvention a bien été adapté aux réalités communales.
50.000 € sur un investissement de 440.000 € (à peine plus que 10%)
La Province du Brabant wallon est en train de se doter d'un réseau cyclable provincial. La commune de Hélécinne s'en réjouit d'avance. Une réunion a eu lieu avec Monsieur Pierre Francis afin de dessiner une première ébauche d'un réseau potentiel pour la commune de Hélécinne. Ce travail a permis de répertorier un réseau des voies cyclables que nous estimions utiles au niveau structurant mais aussi au niveau touristique afin de mettre en valeur le Domaine provincial ainsi que notre futur Parc d'Activités économiques. Dans la limite de vos crédits budgétaires, serait-il possible d'octroyer une subvention par commune de 80% au lieu de 50% actuellement pour les futurs appels à projets ?
Difficulté de concordance entre les largeurs légales dans la loi sur les chemins vicinaux (entre 90 et 165 cm) et la contrainte provinciale de les élargir à 2m50 - cela nécessite des expropriations et diminue le caractère rural des cheminements piétonniers et cyclables
Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

IV. Petit patrimoine populaire

La subvention par commune s'élève à 80% avec un montant maximum de 2.500,00 €. Dans la limite de vos crédits budgétaires, serait-il possible de revoir ce plafond et de l'augmenter ?
Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

V. Dynamisation des centres de villes et de villages (investissements)

Subvention trop faible par rapport à l'investissement
Nous comptons rentrer prochainement un dossier important dans le cadre de la rénovation de la Place de la Gare de Chastre.
Proposer le même projet en 2016
Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.
Le service de l'Urbanisme remercie les services provinciaux pour leur efficacité.

VI. Dynamisation des centres de villes et de villages (évènements)

Nous comptons rentrer prochainement un dossier important dans le cadre de la rénovation de la Place de la Gare de Chastre.

Proposer le même projet en 2016

Calendrier de la liquidation de la subvention un peu court quand il s'agit d'une subvention pour des animations ex : marché de Noël : spectacles en décembre. Factures à rentrer avant fin novembre ou octobre. Un peu compliqué !

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

Les montants du projet de fonctionnement sont plus élevés que les montants du projet d'investissement. Les services communaux estiment qu'il est dommage que ces montants ne soient pas équivalents.

VII. Initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées

Un meilleur taux de subsidiation complémentaire est toujours souhaitable mais il faut aussi tenir compte du possible...

VIII. Accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap

Proposer le même projet en 2016

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

IX. Création de places d'accueil pour la petite enfance et pour la mise en conformité aux normes ONE et/ou service incendie des milieux d'accueil

Nous souhaiterions des précisions quant aux demandes qui sont encore subventionnables, il nous apparaît que certains dossiers n'ont pas été acceptés cette année alors que leurs contenus nous semblaient identiques à ceux déposés et retenus les années antérieures : peintures, store de protection contre la luminosité,...

Quid également de ce qui est accepté quant aux aménagements intérieurs et extérieurs : mise en conformité de l'électricité, changement de châssis, achat de parasol ,...

Nous comptons sur une subvention de 8*1000€ pour la mise en conformité d'un co-accueil et seulement 2376€ ont été obtenu.

Notre demande n'a pas été entendue malgré l'urgence et la pertinence de celle-ci au vu de la situation.

Par ailleurs, le règlement primes aux accueillantes conventionnées devrait être revu en vue de faire une distinction entre les accueillantes à domicile qui ont besoin de cette prime pour assurer le service et les co-accueillantes qui remplissent les mêmes fonctions mais dans des locaux mis à disposition et équipé quasi gratuitement par la commune et qui elles aussi bénéficient du même avantage provincial alors que leur frais de fonctionnement est nettement moindre que les accueillantes à domicile.

En ce qui concerne le dossier rentré pour du matériel divers, contrôle des installations techniques pour les accueillantes, il semble qu'il y ait eu inadéquation entre les informations reçues par téléphone par les services communaux et la décision finale (refus).

Un meilleur taux de subsidiation complémentaire est toujours souhaitable mais il faut aussi tenir compte du possible...

X. Mise en conformité d'espaces de citoyenneté

Cet appel à projets devrait être développé dans les années à venir. En effet, dans notre cas particulier, nous avons constaté que le nombre de projets concernés par cet appel était fort important.

Il serait intéressant de renforcer les crédits et le nombre de projets par commune pouvant être acceptés.

Proposer le même projet en 2016

Nous regrettons la non prise en considération des dossiers dans lesquels la commune n'est pas pleinement propriétaire de l'infrastructure, dans le cas présent des locaux scouts qui malgré tout remplissent un rôle social, d'éducation considérable.

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

XI. Désherbage alternatif aux pesticides (zéro phyto)

En ce qui concerne le règlement, nous avons dû avoir un contact téléphonique avec votre administration afin d'en saisir correctement les tenants et aboutissants.

En ce qui concerne la quote-part, il semblerait que celle-ci soit relativement faible par rapport à un matériel onéreux.

Malgré un refus pour notre commune, il est souhaitable de continuer à proposer ce type d'appel à projets.

À l'heure actuelle, la commune de Hélécin n'est pas accompagnée par le Pôle de Gestion Différenciée. Par contre, nous envisageons d'établir en 2016 une convention avec ce dernier.

Vu les coûts très élevés pour acquérir du matériel de désherbage nécessaire à la mise en place d'une méthode de désherbage alternatif à l'utilisation des pesticides, pourriez-vous revoir votre budget à la hausse afin d'augmenter les taux de subside ainsi que le plafond ?

Bravo à la flexibilité du règlement

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

XII. Sécurisation des biens et des personnes

Proposer le même projet en 2016

Il serait préférable qu'un montant global de subsides soit octroyé à la Commune et que celle-ci puisse l'affecter comme elle le souhaite en tenant compte des lignes directrices émises par la Province.

XIII. Cohésion territoriale, sociale et économique

Le règlement n'était malheureusement pas assez clair. Raison pour laquelle nous avons introduit plusieurs dossiers portant sur des plaines de jeux. Nous pensions que celles-ci participaient à la cohésion sociale et au maintien des jeunes couples sur notre territoire. Ce n'est qu'après l'introduction des dossiers que nous avons compris que cet appel était essentiellement destiné à du logement.

Nous pensons qu'un appel à projets portant sur la rénovation ou la création de plaines de jeux serait une véritable opportunité. Peut-être une idée à développer pour les appels de 2016. Merci

Planning général non adapté au planning communal (conseil, collège, modification budgétaire éventuelle)

Remarque générale :

Vous constaterez que les thèmes repris ont systématiquement répondu aux besoins de notre commune. En effet, sur les 13 appels à projets repris dans l'évaluation, la Ville de Wavre a introduit sa candidature pour 11 d'entre eux en proposant parfois deux dossiers pour un même thème.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur le délai qui nous a semblé fort rapproché entre les avis d'appels à projets et la date limite pour le dépôt des candidatures. Nos services auraient souhaité pouvoir disposer de plus de temps pour introduire les dossiers.

Nous vous exprimons tous nos remerciements pour la contribution apportée à la concrétisation de ces nombreux dossiers et pour l'intérêt qu'il vous a plu de porter à notre Ville.